

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1910)
Heft: 2

Rubrik: Assemblée générale ordinaire du 16 mars 1910, petite salle de l'Institut
Autor: Durant, L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Numéro 2.

Mai 1910.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

1^o Les membres désireux de fonder une section de courses, promenades et jeux, sont priés de s'adresser à M. R. Bieler, à l'école des Pâquis.

2^o **COURSE AU RECULET**
 Jeudi 26 mai.

Départ par le train de 7 h. 39.
Retour à 8 h. 20 du soir.
Rendez-vous devant la gare.

**Assemblée générale ordinaire du 16 mars 1910,
petite salle de l'Institut.**

Présidence de M. Ed. MARTIN, président.

1^o Communications du Comité.

Centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.

L'Assemblée décide de s'associer, en principe, à l'œuvre des fêtes projetées en vue de la célébration du centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.

Bibliothèque.

La bibliothèque a reçu le premier rapport annuel de l'Association suisse pour la protection de l'enfant et de la femme et un certain nombre de volumes de pédagogie, science et littérature, don du Département de l'Instruction publique. Dès que ces ouvrages auront été reliés, la liste en sera publiée dans le bulletin et les sociétaires pourront en disposer.

2^e Petites communications

par M. le Dr Ed. CLAPARÈDE.

Sur l'écriture allemande.

M. le Dr Ed. Claparède désirerait connaître l'avis des maîtres et maîtresses sur l'utilité de l'écriture allemande. Pourquoi imposer aux élèves primaires l'étude de cette écriture difficile quand, au Collège ou dans le commerce, on n'exigera pas les caractères gothiques ? A côté du temps perdu, c'est une difficulté de plus pour les enfants qui se trouvent en face de deux écritures différentes ; les centres nerveux sont de ce fait immobilisés inutilement. Du reste, en Allemagne, on tend à généraliser l'emploi de l'écriture latine.

M. Lescaze déclare qu'au Collège, l'écriture allemande est obligatoire, elle aide à l'écriture latine en lui donnant plus de souplesse ; de nombreuses années d'expérience permettent de l'affirmer. Une fois dans le commerce que feront nos jeunes gens s'ils n'ont pas l'habitude de lire et d'écrire les caractères gothiques qui ne sont pas prêts à disparaître et auxquels les Allemands tiennent beaucoup ?

Mme Ballet comprend les observations de M. Claparède et partage son opinion. Cependant il est difficile actuellement de supprimer cette écriture exigée par le programme et aussi parce que l'Allemagne la maintient. Lors du renouvellement du programme en 1911, la question devra être examinée sérieusement.

M^{me} Métral est également d'accord pour la suppression ; en Suisse, les caractères gothiques sont abandonnés peu à peu. L'écriture allemande est très difficile, surtout les grandes lettres. On a déjà beaucoup de peine à bien enseigner l'écriture latine.

M. Charvoz est d'avis que l'écriture allemande aide à l'écriture française ; il est rationnel de la conserver puisqu'elle est employée en Allemagne.

M. A. Dubois a constaté que l'écriture allemande exige beaucoup de temps et si elle était supprimée, les branches importantes en bénéficieraient.

M. Claparède pense que l'on peut maintenir les caractères imprimés dont la lecture offre moins de difficultés ; apprendre

à écrire en allemand, c'est du temps et de la peine perdus pour arriver souvent à un mélange des deux écritures.

M. le Président estime qu'une consultation des maîtres chargés d'enseigner l'écriture allemande serait de nature à éclairer le débat. Il pense que la Société pédagogique pourrait faire procéder à cette enquête.

C'est aussi le sentiment de l'Assemblée qui approuve l'idée et décide de reprendre la discussion après plus ample informé.

Projet d'expérience collective.

M. Claparède rappelle les résultats fort intéressants obtenus par l'enquête faite dans un grand nombre de classes sur le Dessin — on a pu ainsi établir la corrélation entre l'aptitude pour le dessin et les autres branches. La science psychologique n'est qu'à ses débuts et c'est par des expériences nombreuses et collectives qu'elle arrivera à progresser — aussi M. Claparède voudrait-il pouvoir compter sur la collaboration des maîtres pour l'étude de l'individualité chez l'enfant.

Ainsi la description d'un objet permettrait de différencier le type objectif du type sentimental, c'est-à-dire celui qui voit de celui qui sent.

Le sujet proposé : description d'un thermomètre placé sous les yeux des élèves et dessin de mémoire : un cheval — est accepté.

M. Claparède détermine exactement les conditions de l'expérience ; les épreuves devront être adressées au laboratoire de psychologie.

3^e Bibliothèque à l'usage du corps enseignant.

Au nom de la Commission chargée d'étudier cette création, M. Duvillard donne lecture du rapport suivant :

**Bibliothèque à l'usage des fonctionnaires
de l'enseignement primaire.**

***Rapport de la Commission de la Société pédagogique
chargée de l'étude de cette question.***

De quoi doit être composée une Bibliothèque à l'usage du corps enseignant primaire ?

Après avoir pris l'avis de personnes compétentes et avoir examiné la question, il nous a paru qu'elle devait comprendre :

1^o *Des ouvrages de fond.* Dictionnaires surtout ; ouvrages coûteux, difficiles à se procurer et très utiles à consulter.

2^o *Les grandes œuvres* de la littérature de tous âges et de tous pays. Sous la rubrique « Livres modernes », nous avons compris toutes les grandes œuvres du XIX^{me} siècle, estimant que les bibliothèques publiques ne répondent pas toujours aux exigences de l'hygiène.

3^o Cette bibliothèque étant, avant tout, professionnelle, c'est aux livres de pédagogie et de psychologie que nous avons accordé la place d'honneur. Pour en établir la liste nous n'avons pas feuilleté des catalogues : presque tous les ouvrages cités nous sont personnellement connus ou nous ont été indiqués par des collègues pouvant les recommander en connaissance de cause.

4^o *Ouvrages concernant les différentes branches du programme* dans le double but. a) de permettre au corps enseignant d'acquérir de nouvelles connaissances et de lui fournir de nouveaux matériaux pour son enseignement. b) de connaître les meilleurs manuels qui servent à mettre ces notions à la portée des enfants.

5^o *Des revues et périodiques* pédagogiques surtout — scientifiques et littéraires aussi.

Les listes que nous avons élaborées n'ont aucunement la prétention d'être complètes : il nous a paru préférable de commencer avec un nombre de volumes relativement restreint et de compléter notre Bibliothèque au fur et à mesure que paraîtront des œuvres intéressantes. Nous croyons qu'il serait désirable qu'une commission permanente soit chargée de l'acquisition des nouveautés pédagogiques et autres. Enfin, en terminant, nous remercions le Département de l'Instruction publique de ce qu'il vient, enfin, mettre à notre disposition ce moyen de travail indispensable, et nous exprimons le vœu que, le plus tôt possible, la Bibliothèque se rattache à un musée scolaire.

Nota : Une liste de 330 ouvrages environ est jointe au rapport.

Cette liste a été élaborée par la Commission avec l'aide obligeante de M. le prof. J. Dubois pour la littérature française moderne et les œuvres de critique.

**4^e Suite de la discussion des conclusions de M. Em. Duvillard
sur la protection de l'enfance.**

La discussion est reprise à la conclusion n° 4, que l'Assemblée adopte sous la forme suivante :

« L'article 8 de la loi sur l'Instruction publique devrait être rigoureusement appliqué. L'action prophylactique de l'école ne peut être exercée dans l'état actuel de l'instruction publique, entre autres, en raison de l'effectif trop élevé dans la plupart des classes. La discipline préventive, seule capable de former des caractères, doit tendre à se substituer à la discipline coercitive. L'action du médecin scolaire ne devrait pas se borner à l'examen médical des écoliers ; mais devrait être complétée par l'examen mental de l'enfant à son entrée à l'école primaire. Tout enfant reconnu morallement déficient devrait être soumis à un régime pédagogique spécial. »

Cinquième conclusion :

Le terme suggestifs est remplacé par celui de malsains :

« Dans l'action sociale contre le crime juvénile, la répression du vagabondage a comme corollaire l'interdiction des spectacles malsains. La création de terrains de jeux à proximité des villes s'impose : la circulation toujours plus intense permettant difficilement aux enfants les jeux sur la voie publique. »

Sixième conclusion :

Répondant à une question, M. Duvillard dit qu'il comprend par « intérêts de l'enfant » tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de son état physique, intellectuel et moral.

Cette conclusion reçoit la rédaction suivante :

« Les enfants présentant des anomalies morales ou mentales accentuées ne peuvent être élevés par leurs parents. La pédagogie doit tirer un parti plus judicieux de tout ce qui suscite l'intérêt naturel de l'enfant. Il serait désirable de voir les systèmes éducatifs s'inspirer davantage de la psychologie du jeu. »

Sur une proposition de M. A. Charvoz la conclusion n° 7 prend la place de la huitième et vice versa. La septième conclusion devient donc :

« L'action nocive des publications policières est expérimentalement démontrée. Les bibliothèques scolaires devraient

« mettre à la disposition des écoliers un journal répondant
« aux intérêts de l'enfant. »

Huitième conclusion :

« L'éducation pédagogique de la famille devrait être ins-
« crite au programme des sociétés de relèvement de la morale
« publique et des grands journaux quotidiens. »

Neuvième conclusion :

« Il serait désirable de voir figurer au programme des Con-
« grès de la presse la question de la publicité des crimes et
« délits. »

Mises aux voix dans leur ensemble, les 9 conclusions de cet important travail sont adoptées avec remerciements à l'auteur.

5° Propositions individuelles.

Néant.

Le bulletinier :

L. DURAND.
